

Le conflit d'intérêts, nouvel épisode dans la saga des quotas de médecins

■ L'opposition francophone accuse la "suédoise" de nuire aux francophones.

Le MR réplique. Une saga de vingt ans.

Ce vendredi, le parlement francophone bruxellois (Cocof) sera le théâtre d'un de ces soubresauts institutionnels qui émaillent la vie politique belge. Ses membres seront amenés à se positionner sur une motion relative à un conflit d'intérêts avec le Parlement fédéral au sujet du contingentement des numéros Inami. Une motion déposée par Défi, le PS, le CDH et Ecolo, à laquelle le MR, membre de la coalition fédérale, s'opposera en vain – car il ne dispose pas comme en Communauté française d'une minorité de blocage (un quart des voix). Mais de quoi parle-t-on au juste ?

1 Une limitation du nombre de médecins pour réduire le trou de la Sécu

Depuis 1997, le gouvernement fédéral fixe des quotas de numéros Inami pour les médecins francophones d'une part, néerlandophones d'autre part. Ces numéros permettent aux étudiants d'entamer leur spécialisation (généraliste ou spécialiste). La raison avancée à l'époque pour limiter le nombre de médecins était que, plus l'offre médicale est élevée, plus la consommation de soins (et le trou de la Sécu) augmente. Cela n'a jamais été prouvé. Mais les quotas sont restés.

2 Des centaines d'étudiants surnuméraires en Communauté française

En Flandre, dès 1997, on a instauré un examen d'entrée aux études, afin de faire correspondre le nombre de médecins aux quotas, ce qui a plutôt bien fonctionné. En Communauté française, en revanche, on a essayé différents dispositifs, sans succès. Résultat: année après année, un surplus de diplômés francophones s'est créé. Il a été évalué à 1531 par les experts de la commission de planification de l'offre médicale.

Le gouvernement N-VA-MR-CD&V-Open VLD a convenu de résorber ce surplus à partir de 2024. Son projet de loi a été adopté en commission de la Chambre ce mardi. Le texte doit maintenant passer en séance plénière. Il va cependant être bloqué durant 60 jours par le conflit d'intérêts, censés permettre une concertation entre niveaux de pouvoir. Le projet de loi prévoit de résorber le

surplus de 1531 diplômés francophones, en déduisant chaque année du quota initial un nombre de numéros Inami, sans descendre toutefois en dessous de 505. Pour les années antérieures à 2024, par contre, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) a promis de délivrer un numéro à chaque étudiant en cours d'études. Seule condition: l'instauration d'un examen d'entrée en Communauté française. Ce qui a été fait. La première édition a eu lieu le 8 septembre et a été franchie avec succès par seulement 18,5% des étudiants inscrits au concours.

3 Un conflit d'intérêts déclenché par Défi, le PS, le CDH et Ecolo

Défi, PS, CDH et Ecolo estiment que les intérêts des francophones sont gravement lésés par ce projet de loi. Parce que la "suédoise" fixe à 505 le nombre de médecins francophones alors que la commission de planification avait recommandé de monter à 607, ce qui va accentuer la pénurie de médecins. Et parce que le critère qui servira à calculer les quotas par Communauté sera le nombre d'habitants, sauf pour Bruxelles, où ce sera le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire néerlandophone ou francophone. Critère qui désavantage les francophones, puisqu'une part des élèves des écoles flamandes de Bruxelles sont francophones. Enfin, les quatre partis déplorent qu'on limite le nombre d'étudiants alors qu'on recrute des diplômés à l'étranger (qui ne maîtrisent pas toujours le français).

4 La réponse des Réformateurs aux autres partis francophones

"Ceux qui déclenchent le conflit d'intérêts pensent défendre les francophones, mais c'est faux", attaque le député bruxellois MR Jacques Brotchi, professeur de neurochirurgie et membre de la commission de planification. *"Ils prennent le risque de faire s'écrouler l'accord que le MR a obtenu au fédéral, au bénéfice des francophones, à savoir la garantie que tous les étudiants actuellement aux études recevront un numéro Inami, ainsi que le seuil infranchissable de 505 numéros Inami par an pour les francophones, qui est plus élevé que les 492 qui valaient jusqu'ici."* Quant au choix du critère de la fréquentation des écoles pour fixer les quotas à Bruxelles, le D^r Brotchi tient à le relativiser: *"Il n'attribuera qu'une vingtaine de numéros Inami en moins aux francophones. Ce n'est pas cela qui va poser un gros problème d'accès aux soins de santé."* Enfin, à pro-

pos du recours aux médecins étrangers, Jacques Brotchi rappelle que l'Europe leur accorde la liberté de s'installer en Belgique. *"Mais ils n'entrent pas dans les quotas. Ils ne prennent pas la place des Belges. Et ils occupent des postes pour lesquels les Belges ne se bousculent pas, comme dans les services d'urgence."* Néanmoins, le D^r Brotchi verrait d'un bon œil l'instauration d'un test de connaissance

du système de santé belge, que les médecins étrangers devraient passer dans une des trois langues nationales. *"Cela découragerait davantage de personnes qu'un simple test linguistique."* Pour l'avenir, vu le vieillissement de la population, le député MR n'est pas opposé à un relèvement des quotas. *"Mais sans exagérer. Sinon la formation en pâtira."*

L. G.